

12 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

22 Date de dépôt : 15 février 1988.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 18 août 1989.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : *LEVAVASSEUR Michel.* — FR.

72 Inventeur(s) : Michel Levavasseur.

73 Titulaire(s) :

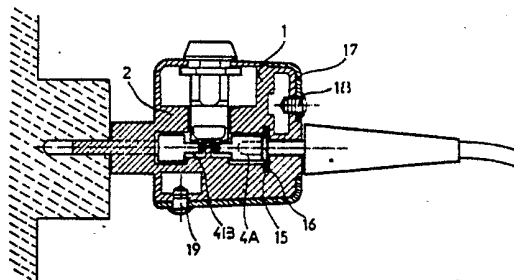
74 Mandataire(s) : Cabinet Hautier, Office méditerranéen
de brevets d'invention et de marques.

54 Dispositif de commande d'une ou plusieurs prises électriques comportant un moyen de verrouillage.

57 L'invention a pour objet un dispositif de commande d'une
ou plusieurs prises électriques comportant un moyen de ver-
rouillage.

Le boîtier 1 comporte plusieurs logements. Le corps central
2 loge des éléments de raccordement 4A, 4B. La continuité
électrique est assurée par une serrure à contact 7 actionnée
par une clef. A l'entrée des douilles 4A des éléments de
raccordement, sont disposées des rondelles de blocage 15
pour lesquelles un logement 16 est prévu. L'accès à ces
moyens de blocage ou rondelles de blocage est protégé par
un capot 17. Ce capot 17 est fixé sur le boîtier 1 par des
moyens de fixation 18, 19 non réutilisables.

Le dispositif est destiné au contrôle de l'utilisation notam-
ment des terminaux de consultation de banques de données.



L'invention a pour objet un dispositif de commande d'une ou plusieurs prises électriques comportant un moyen de verrouillage.

L'invention permet, grâce à ce dispositif, de connecter ou déconnecter l'alimentation électrique à l'aide d'un moyen de verrouillage pour permettre ou interdire l'utilisation de tous appareils munis d'une
5 prise électrique.

Actuellement, l'utilisation des appareils électriques est généralement protégée par des portes à clef (réfrigérateur, magnétoscope, décodeur, téléviseur, terminal de consultation de banques de données). Ces
10 portes, claviers d'accès avec dispositif de verrouillage et autres cadenas ne sont pas esthétiques et augmentent le coût des appareils.

L'invention tend à éliminer tous ces inconvénients.

A cet effet, le dispositif permet d'établir ou de couper le circuit d'alimentation électrique à l'aide d'une serrure à contact, de tous
15 appareils munis d'une prise normalisée, ladite prise pouvant être une prise mâle ou femelle.

Selon un mode de réalisation préféré, la prise est une prise mâle.

La mise en place du dispositif est très simple, il suffit d'enficher la prise dans le dispositif, un moyen de blocage empêche la prise de
20 sortir sans détériorer le dispositif auquel elle a été adaptée.

Le dispositif est constitué d'un boîtier de raccordement qui contient une serrure à contact, ladite serrure met en contact les éléments d'entrée de la prise électrique avec les éléments de sortie du dispositif, le boîtier fait donc office de prise mâle et de prise femelle, des moyens de
25 blocage bloquent la prise électrique dans le boîtier après son entrée.

Le dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une prise électrique comprend un boîtier de raccordement qui contient une serrure à contact qui met en contact les éléments d'entrée de la prise d'alimentation de l'appareil et les éléments de sortie dudit dispositif et
30 qui font office de fiches pour s'enficher dans la prise d'alimentation branchée par exemple sur le secteur ; des moyens de blocage bloquent la prise de l'appareil dans le boîtier de raccordement.

Selon un mode de réalisation particulier, la prise électrique est une prise mâle.

35 Le boîtier non conducteur, isolant est formé d'un corps central isolant et d'un capot isolant, le corps central loge des éléments de raccordement qui sont disposés dans le prolongement l'un de l'autre, l'un avec la partie faisant office de prise mâle, formant les éléments de sortie ou fiches, et l'autre faisant office de prise femelle ou douilles
40 pour loger les fiches de la prise mâle qui viennent s'enficher dans le

boitier. A ce niveau, des rondelles de blocage bloquent les fiches de la prise mâle dans le boitier. Au droit des éléments de raccordement est prévu perpendiculairement à l'axe longitudinal des prises un logement pour la serrure à contact dont le trou apparaît à l'extérieur du boitier.

5 L'un des éléments de raccordement est d'une seule pièce et relie l'entrée et la sortie du dispositif en assurant la continuité électrique entre les fiches de la prise mâle enfichées dans le boitier et les fiches extérieures de sortie de la prise mâle du dispositif.

L'autre élément de raccordement est discontinu, une pièce isolante assure la discontinuité tandis que les plots ou contact de la serrure à 10 clef assurent la continuité électrique entre les deux éléments.

Le boitier comporte un capot qui permet l'accès aux moyens de blocage tels que les rondelles logées dans le corps du boitier et ce, de manière à pouvoir adapter le dispositif à une autre prise après avoir dégager les 15 fiches de leur rondelle de blocage.

Selon un autre mode de réalisation, le dispositif de commande comportant un moyen de verrouillage peut être adapté à plusieurs prises électriques.

Ledit capot est maintenu en place par des moyens de fixation non 20 réutilisables ce qui permet de savoir si le boitier a été ouvert ou pas.

Les dessins ci-joints sont donnés à titre d'exemples indicatifs et non limitatifs. Ils représentent un mode de réalisation préféré selon l'invention. Ils permettront de comprendre aisément l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective.

25 La figure 2 est une vue en coupe du dispositif selon son axe longitudinal.

La figure 3 est une vue en coupe du dispositif sans le capot du boitier passant par l'axe longitudinal au niveau des éléments de 30 raccordement discontinus et dont la continuité électrique est assurée par les contacts de la serrure à clef.

La figure 4 est une vue en coupe du dispositif sans le capot du boitier passant par l'axe longitudinal au niveau des éléments de 35 raccordement qui est formé d'une seule pièce et relie électriquement l'entrée et la sortie du dispositif.

Le boitier 1 est non conducteur et isolant. Il comporte plusieurs 40 logements. Le corps central 2 loge des éléments de raccordement 3 et 4A, 4B. L'élément 3 est conducteur, réalisé d'une seule pièce, il assure la continuité électrique entre l'entrée et la sortie du dispositif. Une partie 3A fait office de douille et la partie 3B fait office de fiche extérieure dont une partie est isolée et dont seule l'extrémité 5 est

conductrice.

L'autre élément conducteur 4 est discontinu, il est formé d'un élément 4B, qui fait office de fiche et d'un élément 4A qui fait office de douille (de la même manière que pour l'élément 3). Ces deux parties 4A, 4B
5 sont séparées par une paroi isolante 6 issue du corps central du boîtier 1. La continuité électrique est assurée par une serrure à contact 7. Cette serrure 7 est actionnée par une clef 8. Selon la position en rotation de la serrure 7, les contacts 9, 10 assurent la continuité électrique ou non.

La prise mâle 11 est raccordée à son cordon 12 qui est lui-même
10 branché sur l'appareil dont on veut contrôler l'utilisation. Les fiches 13 de cette prise mâle 11 entrent dans les trous 14 correspondants et qui sont prévus dans le corps central du boîtier 1.

À l'entrée des douilles 3A, 4A des éléments de raccordement, sont
15 disposées des rondelles de blocage 15 pour lesquelles un logement 16 est prévu.

L'accès à ces moyens de blocage ou rondelles de blocage est protégé par un capot 17. Ce capot 17 est fixé sur le boîtier 1 par des moyens de fixation 18, 19 non réutilisables. Ces plots de fixation, 18, 19 ne comportent aucun moyen de préhension, de vissage ou de dévissage. Ils
20 entrent en force dans les trous 20, 21 du capot 17 et du boîtier I. Pour ouvrir le capot 17, il faut couper les têtes de ces plots 18, 19. Les extrémités conductrices 5 du dispositif peuvent aller s'enficher dans une prise d'alimentation 22 par exemple du secteur.

Sans sortir du cadre de l'invention, il est possible d'adapter le
25 dispositif de commande et de verrouillage, à plusieurs prises électriques.

LISTE DES REFERENCES

1. Boitier
2. Corps central
3. Eléments de raccordement
- 5 3A. Partie faisant office de douille
- 3B. Partie faisant office de fiche extérieure
- 4A. 4B. Elément de raccordement
4. Elément conducteur
5. Extrémité
- 10 6. Paroi isolante
7. Serrure à contact
8. Clef
9. 10. Contacts
11. Prise mâle
- 15 12. Cordon
13. Fiches
14. Trous
15. Rondelle de blocage
16. Logement
- 20 17. Capot
18. 19. Moyens de fixation
20. 21. Trous
22. Prise d'alimentation

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques reliée à un appareil dont on veut contrôler l'utilisation caractérisé par le fait
5 qu'il comprend un boîtier (1) de raccordement qui contient une serrure à contact (7) qui met en contact les éléments d'entrée (13) de la prise d'alimentation (11) de l'appareil et les éléments de sortie (5) dudit dispositif et qui font office de fiches pour s'enficher dans la prise d'alimentation (22) des moyens de blocage (15) bloquent la prise (11)
10 d'alimentation de l'appareil dans le boîtier de raccordement.

2. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon la revendication 1 caractérisé par le fait
que la serrure à contact (7) est une serrure à clef (8).

15 3. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2 caractérisé par le fait
que la prise électrique de l'appareil est une prise mâle.

4. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon l'une quelconque des revendications 1,
20 2 ou 3 caractérisé par le fait
que le boîtier (1) non conducteur, isolant est formé d'un corps central (2) isolant et d'un capot isolant (17), le corps central (2) loge des éléments de raccordement (3, 4) qui sont disposés dans le prolongement
25 l'un de l'autre, l'un avec la partie faisant office de prise mâle formant les éléments de sortie ou fiches (3B, 4B) et l'autre faisant office de prise femelle ou douilles (3A, 4A) pour loger les fiches (13) de la prise mâle (11) qui viennent s'enficher dans le boîtier.

5. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon la revendication 1 caractérisé par le fait
30 que les moyens de blocage (15) sont des rondelles de blocage.

6. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon la revendication 1 caractérisé par le fait
35 que le boîtier (1) comporte un capot (17) qui permet l'accès aux moyens de blocage (15) tels que les rondelles logées dans le corps (2) du boîtier (1) et ce, de manière à pouvoir adapter le dispositif à une autre prise après avoir dégager les fiches de leur rondelle de blocage ; ledit capot
40 (17) est maintenu en place par des moyens de fixation (18, 19) non

réutilisables ce qui permet de savoir si le boîtier a été ouvert ou pas.

7. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou plusieurs prises électriques selon l'une quelconque des revendications 3, 4, 5 ou 6 caractérisé par le fait

5 que le boîtier (1) est non conducteur et isolant ; il comporte plusieurs logements ; le corps central (2) loge des éléments de raccordement (3) et (4A, 4B) ; l'élément (3) est conducteur, réalisé d'une seule pièce, il assure la continuité électrique entre l'entrée et la sortie du dispositif ; une partie (3A) fait office de douille et la partie (3B) fait office de
10 fiche extérieure dont une partie est isolée et dont seule l'extrémité (5) est conductrice ; l'autre élément conducteur (4) est discontinu, il est formé d'un élément (4B), qui fait office de fiche et d'un élément (4A) qui fait office de douille (de la même manière que pour l'élément (3)) ; ces deux parties (4A, 4B) sont séparées par une paroi isolante (6) issue du
15 corps central du boîtier (1) ; la continuité électrique est assurée par une serrure à contact (7) ; cette serrure (7) est actionnée par une clef (8) ; selon la position en rotation de la serrure (7), les contacts (9, 10) assurent la continuité électrique ou non.

8. Dispositif de commande de l'alimentation électrique d'une ou
20 plusieurs prises électriques selon la revendication 3 caractérisé par le fait

que la prise mâle (11) est raccordée à son cordon (12) qui est lui-même branché sur l'appareil dont on vient de contrôler l'utilisation ; les
fiches (13) de cette prise mâle (11) entrent dans les trous (14)
25 correspondants et qui sont prévus dans le corps central du boîtier (1) ;

à l'entrée des douilles (3A, 4A) des éléments de raccordement, sont disposées des rondelles de blocage (15) pour lesquelles un logement (16) est prévu.

PL. 1/3

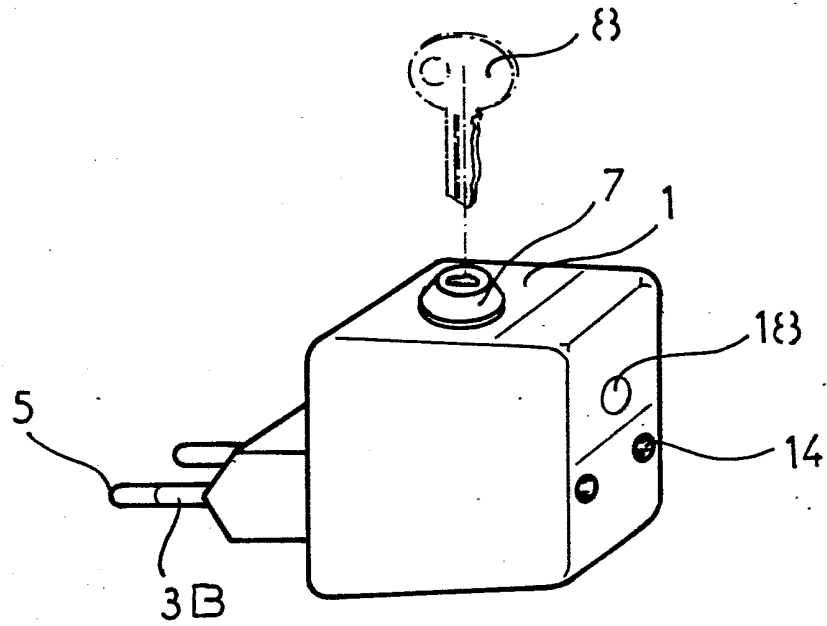


FIG-1

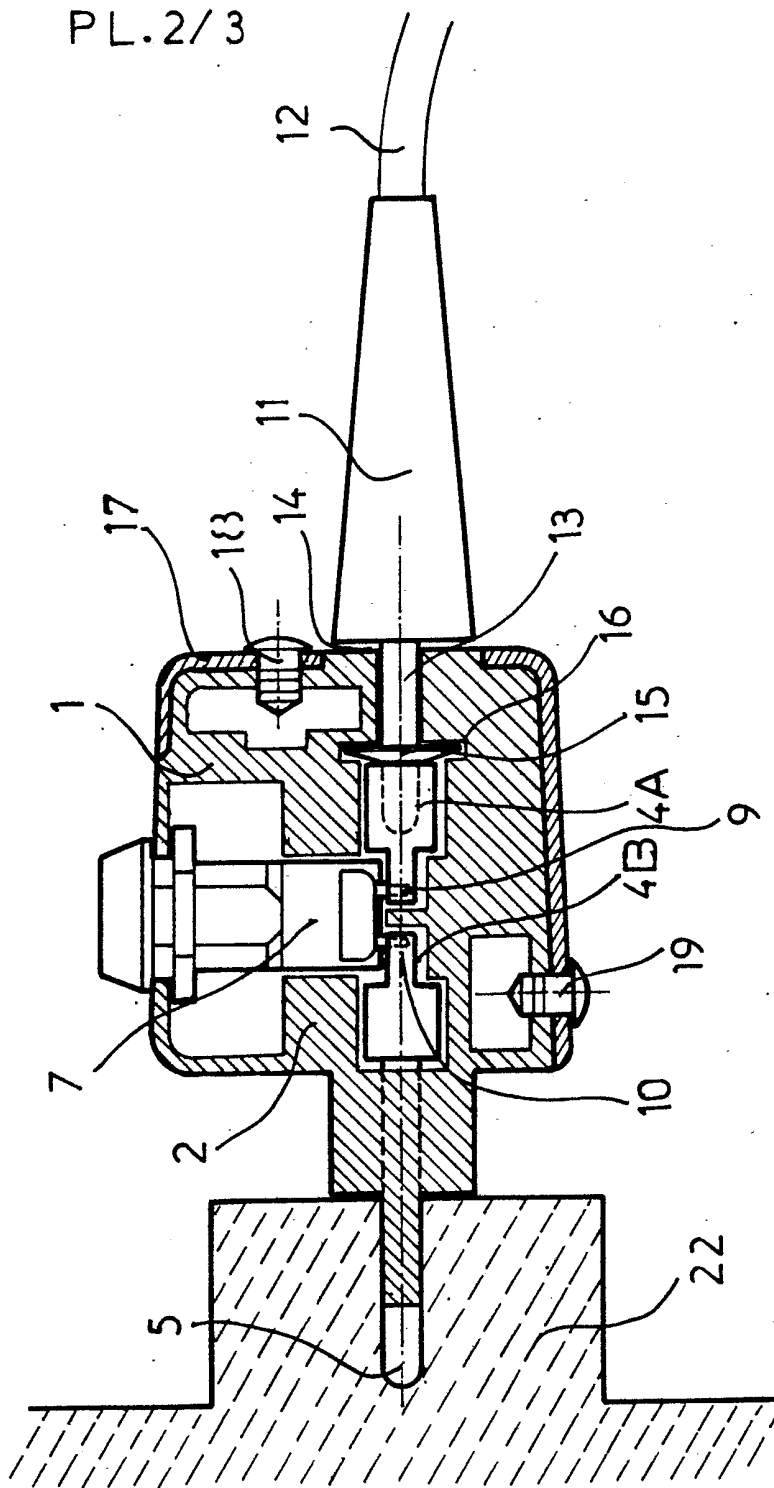


FIG-2

PL. 3/3

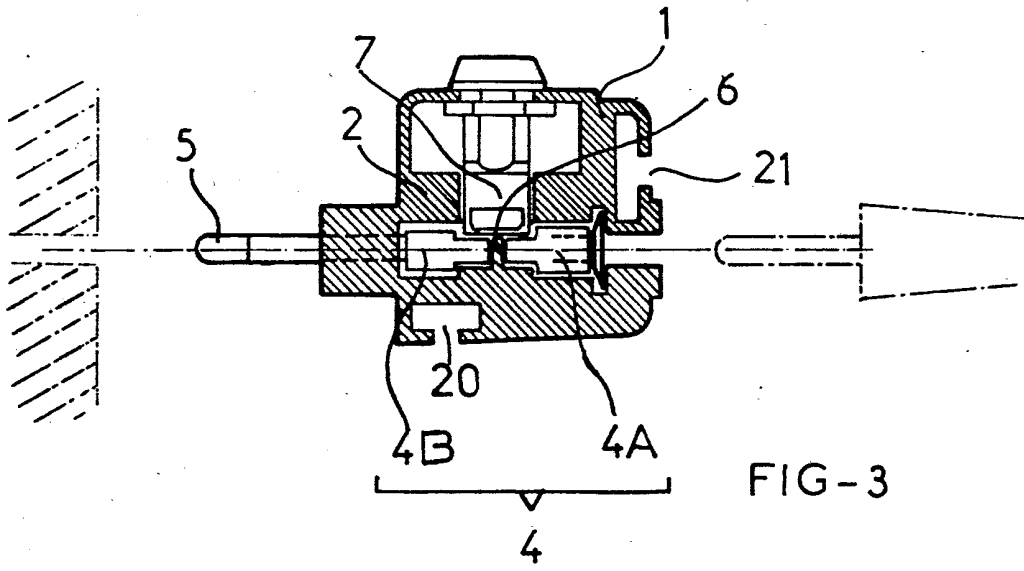


FIG-3

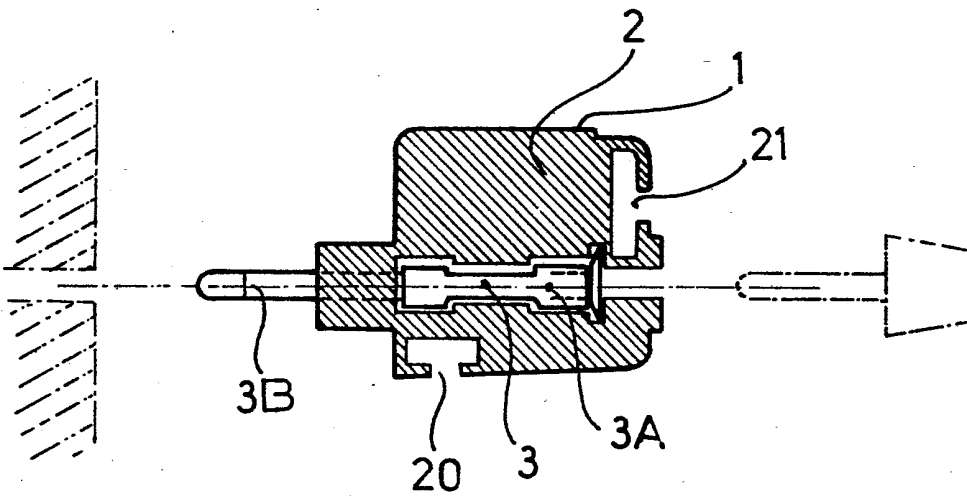


FIG-4